



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente minutes, sur convocations envoyées le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'ARESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES, et son suppléant M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et son suppléant M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à M. Pascal MORA
M. Jean-Louis CALDERONI à M. Pascal MORA
M. Jean-Yves COURREGES à M. Jean-Pierre LANNES
M. Jean-Christophe RHAUT à M. Laurent BERGEROU
M. Laurent TARIOL à M. Marc GAIRIN
Mme Nadine BARTHE à M. Jean-Pierre LANNES
Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU à M. Alexandre BORDES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

Le Président indique au Comité syndical que des modifications du budget sont nécessaires.

Il s'agit de :

- Prévoir l'amortissement en une fois de la subvention d'équipement versée au Centre de Gestion pour l'extension ;
- Prévoir les crédits nécessaires pour l'amortissement au prorata temporis du véhicule acheté cette année par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ;
- Ajouter 45 000 € à l'article « Contrats de prestation de service » au titre de la cybersécurité. En effet, d'une part, la prévision budgétaire initiale avait scindé la dépense entre le fonctionnement et l'investissement, or, elle ne relèvera finalement que du fonctionnement et d'autre part, les offres reçues imposent d'envisager un montant plus élevé ;
- Enfin, et conformément à la délibération en matière de provisions, prévoir une provision de 750 € au titre de la possible application d'une franchise concernant un sinistre en cours relatif à de la maîtrise d'œuvre sur la fontaine d'Auterrive (Service Intercommunal Voirie Réseaux et Aménagement).

Il propose donc à l'assemblée modifier le budget en ce sens.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-661 777,04
		2804182 (040) - 01 : Bâtiments et installa	747 000,00
		281828 (040) - 01 : Autres matériels de tra	1 686,93
			86 909,89

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-661 777,04		
611 (011) - 01 : Contrats de prestations de s	45 000,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	747 000,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	1 686,93		
6815 (68) - 01 : Dot.aux prov. pour risques &	750,00		
	132 659,89		
Total Dépenses	132 659,89	Total Recettes	86 909,89

Pour extrait certifié conforme au registre
PAU, le 11 décembre 2024

Le Président,


Pascal MORA
Maire de GELOS